

Projet Déclaration de l'Algérie

50^{ème} anniversaire de la 1^{ère} Conférence des Nations Unies sur l'exploitation et les utilisations pacifiques de l'espace « UNISPACE+50 »

Les 20 et 21 juin 2018, Vienne (Autriche)

Madame la Présidente,

Permettez-moi tout d'abord, de vous féliciter, Mme Rosa Maria Ramirez, pour votre élection à la présidence de la 61^{ème} session du Comité des Utilisations Pacifiques de l'Espace Extra-Atmosphérique et l'UNISPACE+50 en vous assurant de notre plein appui et coopération pour la réussite des travaux de cette Session ainsi que de cet événement historique.

Je tiens, également, à remercier Son Excellence Monsieur Alexander Van DER BELLEN, Président fédéral de la République d'Autriche, d'avoir bien voulu rehausser par sa présence cet événement.

Ma délégation souhaiterait enfin remercier le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne et la Directrice du Bureau des Affaires Spatiales pour leurs déclarations liminaires ainsi que l'ensemble du personnel du Bureau des affaires spatiales, pour les efforts déployés depuis deux ans pour la tenue de cet événement.

Madame la Présidente,

Notre présence ici à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la 1^{ère} Conférence des Nations-Unies sur l'Exploration et les Utilisations Pacifiques de l'Espace Extra-Atmosphérique UNISPACE+50, ne devrait pas seulement se résumer à la célébration des acquis d'un demi-siècle d'exploration spatiale au bénéfice du bien-être de l'Humanité, mais également servir d'opportunité pour en tirer les leçons nécessaires pour une meilleure utilisation de l'espace, qui demeure un héritage commun de l'Humanité et le restera comme le stipulent les règles du Droit international.

A cette occasion, ma délégation salue l'endossement unanime du projet de Résolution sur l'espace et le considère comme une avancée importante vers le renforcement des activités spatiales, du Droit international et de la Coopération internationale.

Ma délégation se félicite du consensus réuni autour de l'élaboration du Programme « Espace 2030 », qui redynamisera les activités spatiales et apportera une contribution substantielle dans la concrétisation des Objectifs de l'Agenda 2030 des Nations-Unies pour le Développement Durable, des actions contenues dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 et de l'Accord de Paris sur le changement climatique.

Animée de cette ferme motivation, l'Algérie vous assure de sa disponibilité à contribuer de manière constructive et proactive, en coopération avec toutes les Parties prenantes, au processus d'élaboration de l'Agenda « Espace 2030 » au sein du Comité des Utilisations Pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dont la nature et le rôle unique en font la plate-forme intergouvernementale idoine pour la discussion de ces questions.

Madame la Présidente,

L'Algérie considère, que la coopération internationale est le moyen approprié pour faciliter l'échange et le transfert de connaissances, de savoir-faire et promouvoir le développement des technologies et applications spatiales pour le développement socio-économique durable, la protection de l'environnement et le bien-être des populations.

C'est grâce à cette coopération que mon pays a réussi son pari de mettre en œuvre son programme spatial ambitieux. Nous tenons à remercier ici tous les pays qui ont contribué, à sa réussite.

L'Algérie encourage toutes les initiatives visant la promotion de la coopération internationale notamment l'appui aux efforts de l'Union Africaine dans la mise en œuvre d'une politique spatiale africaine pour une optimisation des capacités technologiques du continent au service du développement durable en Afrique.

Madame la Présidente,

L'Algérie, qui mène un programme spatial depuis son adoption par le gouvernement en 2006, vise la maîtrise des technologies et applications spatiales et leur mise à contribution au service du développement durable national et du bien-être des populations. A ce titre notre pays a franchi un palier important dans la maîtrise des segments de l'activité technologique spatiale et dans la mise en place d'une compétence humaine opérationnelle indispensable pour la mise en œuvre de manière autonome de son Programme Spatial National.

La délégation algérienne exprime sa satisfaction quant aux recommandations émises lors de cette conférence, notamment autour du renforcement de la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dans lesquels l'espace est considéré comme un moteur essentiel de la réalisation des objectifs de développement durable au profit de tous les pays.

Enfin, l'Algérie accorde un intérêt particulier au renforcement du cadre juridique régissant les activités spatiales à fort impact international et œuvre à la transposition, dans notre législation nationale, du corpus des textes internationaux et principes généraux afférant à l'espace extra-atmosphérique pour sa préservation en tant que patrimoine commun de l'Humanité.

Dans ce contexte, la délégation algérienne rappelle l'importance :

- De définir et de délimiter l'espace extra atmosphérique, eu égard à son étroite corrélation avec l'espace aérien national, la prévention et la gestion d'éventuels conflits en liaison avec les activités spatiales.

- De garantir un accès équitable aux positions orbitales, basées sur les principes d'utilisation pacifique et de non appropriation de l'espace extra atmosphérique. L'objectif étant de mettre un terme au fait accompli inéquitable du « premier arrivé, premier servi » dans l'utilisation de l'orbite géostationnaire des satellites;

- De lutter contre le danger que représente la prolifération des débris spatiaux tout en veillant à ne pas entraver le développement des capacités naissantes dans le domaine spatial des pays en développement et se prononce pour une mise en œuvre volontaire des lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux établies par le Comité de coordination inter-institutions sur les débris spatiaux.

- De mettre en place un cadre juridique international régissant la commercialisation des données satellitaires à haute résolution pour prévenir une utilisation malveillante qui porterait atteinte aux personnes et aux biens.

Je vous remercie pour votre attention.